CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN"CHANTIER JEUNES"

Entre :

L'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Rhône (A.D.S.E.A) – **Service de Prévention Spécialisée** – Immeuble le Roosevelt – 240, avenue du Général de Gaulle – 69500 BRON, représenté par sa Directrice, **Madame Irène JOUVANCEAU,**

Et,

La Ville d'Oullins, domiciliée Place Roger Salengro à Oullins, et représentée par son Maire, **Monsieur François-Noël BUFFET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2006.

CONTEXTE :

Ce chantier s'intègre dans le cadre d'un projet mené par les éducateurs de Prévention pour permettre à des jeunes de réaliser des projets individuels, de se remettre en dynamique et de retisser des liens avec les services de droits commun (Mission Locale) pour réenclencher un parcours de formation et/ou de retour à l'emploi.
C'est à ce titre que la Ville d'Oullins s'associe au dispositif.

Cette action permet également aux jeunes :

- de faire l'expérience d'un travail à accomplir, du respect des règles et des engagements pris
- d'avoir une autonomie financière pour réaliser un projet.

IL EST CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 :

La Ville d'Oullins participe au financement du "chantier jeunes" en contrepartie d'une prestation de services.

ARTICLE 2 :

L'A.D.S.E.A. du Rhône œuvre pour favoriser la réalisation de projets individuels et la remise en dynamique du parcours individuel d'insertion.
Elle effectue les démarches nécessaires pour assurer le cadre légal du chantier concernant l'embauche des jeunes en tant que salariés de l'Association intermédiaire A.I.D.P.S. 69.

ARTICLE 3 :

Contribution de la Ville d'Oullins :	2 275 €
Coût total pour 5 jeunes et 1 encadrant :	**2 275 €**

ARTICLE 4 :

L'encadrement des jeunes est assuré par une présence en continu auprès du groupe de l'éducateur référent de l'A.D.S.E.A. du Rhône.
Le Service de Prévention Spécialisée de l'A.D.S.E.A. du Rhône veillera à la bonne exécution des travaux commandés par la ville d'Oulins

ARTICLE 5 :

Nature des travaux à réaliser :

- Mise en peinture des parties extérieurs du Centre de La Renaissance
- Entretien et propreté du bois de Sansy
- Peinture des garde-corps le long de l'Yzeron (Pont blanc)

Chantier prévu du 12 au 16 juin 2006

Un bon de travail sera édité à cet effet à l'attention de l'A.D.S.E.A. – Service de Prévention Spécialisée.
Après avoir constaté la bonne réalisation des tâches devant être exécutées, laVille d'Oullins fournira à l'A.D.S.E.A. du Rhône – Service de Prévention Spécialisée – une attestation de fin de chantier afin de pouvoir procéder au règlement.
L'A.D.S.E.A. du Rhône produire un mémoire de frais.

ARTICLE 6 :

En cas de mauvaise exécution des travaux, la Ville d'Oullins se réserve le droit de bloquer la participation devant être attribuée.

ARTICLE 7 :

Le matériel sera fourni par la Ville d'Oullins, à savoir :

- peinture,
- pinceaux,
- seaux et grilles
- gants
- produits de nettoyage
- scotch brite
- "petits matériels de débroussaillage"
- rouleaux
- plastiques de protection
- combinaisons en papier
- éponges
- raclettes
- sacs poubelle

Fait en trois exemplaires
A , le

Pour l'A.D.S.E.A. du Rhône
Service de Prévention Spécialisée
Madame Irène JOUVANCEAU
Directrice

Pour la Ville d'Oullins
Monsieur François-Noël BUFFET
Sénateur-Maire